



Association Française des Biotechnologies Végétales
23-25 rue Jean-Jacques Rousseau
75001 Paris, France
mél: afbv.secretariat@gmail.com



Wissenschaftlerkreis Grüne Gentechnik e.V.
Postfach 12 01 27,
60114 Frankfurt/main, Allemagne
mail : zentrale@wgg-ev.de

Commission Européenne
Rue de la loi - Wetstraat 200
B-1049 Bruxelles, Belgique

Francfort-sur-le-Main et Paris, le 10 février 2020

Lettre ouverte à la Présidente de la Commission von der Leyen, au Vice-Président Exécutif responsable du Pacte Vert Timmermans, au Commissaire à la Santé Kyriakides, au Commissaire pour l'Agriculture Wojciechowski, au Commissaire à l'Innovation et à la Jeunesse Gabriel, et au Commissaire à l'Environnement, aux Océans et à la Pêche Sinkevičius

Demande renouvelée suite aux Lettres Ouvertes des 18 juillet et 17 octobre 2018

Madame la Présidente von der Leyen, Monsieur le Vice-Président Exécutif Timmermans, Mesdames et Messieurs les Commissaires,

Cette lettre fait suite à nos lettres précédentes datées du 18 juillet et du 17 octobre 2018 demandant à la Commission de prendre rapidement des mesures pour permettre l'utilisation des techniques d'édition génomique en agriculture.

Nous avons noté que la décision (UE) 2019/1904 du Conseil confère désormais à la Commission l'autorité et le soutien nécessaires pour entreprendre une étude sur l'état des nouvelles techniques d'édition du génome à la suite de la décision de la Cour de Justice de l'Union européenne et de faire une proposition, le cas échéant, avant fin avril 2021.

Dans nos lettres antérieures, nous avons noté la nécessité de réviser et de mettre à jour la Directive 2001/18/CE à la lumière des nouveaux progrès techniques et des connaissances scientifiques, ce qui n'a pas été fait au cours des 19 dernières années. Ce processus doit se produire indépendamment de la question de l'édition génomique qui nécessite une action urgente : si nous voulons vraiment lutter contre le changement climatique, protéger notre environnement et réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans le contexte agricole, nous devons autoriser les sélectionneurs de variétés végétales à utiliser les outils de l'édition génomique pour adapter nos plantes plus rapidement et plus précisément.

Pour vous aider dans la mission demandée par la décision (UE) 2019/1904 du Conseil, veuillez trouver ci-joint une note explicative et une proposition de projet de directive modifiant la directive 2001/18/CE.

Pour permettre l'édition génomique en agriculture, nous pensons que de légères modifications à deux articles de la directive 2001/18/CE et à l'annexe IA, ainsi que l'ajout d'une nouvelle annexe I C

(ces mêmes modifications devant être aussi apportées aux autres réglementations sur les OGM) suffiront pour permettre aux sélectionneurs de travailler avec ces technologies dans un environnement serein et de commercialiser des produits extrêmement similaires à ceux qui pourraient être obtenus avec les techniques de sélection traditionnelles.

Nous restons à votre disposition pour répondre à toute question concernant les documents ci-joints. À cet égard, si cela pouvait convenir aux personnes intéressées au sein des services de la Commission concernés par ce sujet, nous serions heureux de venir à Bruxelles à votre convenance et d'animer des séances d'information pour expliquer notre proposition.

Conformément aux recommandations antérieures du commissaire Andriukaitis, nous informons les autorités compétentes de la France et de l'Allemagne de cette proposition.

Très respectueusement,

Prof. Dr. Klaus-Dieter Jany,
Wissenschaftlerkreis Grüne Gentechnik e.V (WGG)

Georges Freyssinet
Association Française des Biotechnologies
végétales (AFBV)

Annexes: 1 Note explicative
 2 Projet d'Avenant à la Directive